



# Groupe Mixte Conseil municipal et Comité consultatif (GMT)

Compte-rendu réunion et relevés de décisions du 7 octobre 2019- 18h -

Salle du Conseil de Chevrières

## Présents

**Municipalité** : Hervé Cosme, Maire de Chevrières ; Noël Loire, Adjoint au Maire ; Donatien Pinon, conseiller municipal.

**Comité consultatif** : Mohammed Cherfaoui, Président ; Isabelle Gurtler, animatrice du groupe « Environnement Nature » ; Marie Françoise Autran, animatrice du projet « le passé au présent » ; Marc Parmentier ; Juliette Boussion ; Béatrice Boulet ; Christophe Polet , Président de l'association « Les Jardins du Pré Lucien ».

**Commission environnement** : Patrice Depen.

**Cabinet ATER** : Pierre Duhamel, Paysagiste Concepteur.

## Excusés

Nathalie Philion, Laure Brasseur, Philippe Michel.

## 1- Ordre du jour :

- Présentation de l'avant-projet pour la Plaine de Jeux (dans le cadre du projet la Nature en Chemins) par le cabinet ATER ;
- Validation par le Groupe mixte avant présentation au Conseil municipal ;
- Monsieur le Maire, Hervé Cosme, ouvre la séance de restitution des travaux du cabinet ATER ;
- Monsieur Mohammed Cherfaoui précise que cette réunion fait suite à la réunion publique de concertation (05/09/19) à laquelle les habitants de Chevrières participants ont donné leur avis sur les 4 options (Cœur, Soleil, Parcours, Lisière).

## 2- Présentation du cabinet ATER :

Le représentant du cabinet ATER (Pierre Duhamel) présente le document de l'avant-projet, qui a été envoyé aux participants avant la réunion (cf Document joint).

Il rappelle quelques points qui ont évolué depuis les dernières réunions de concertations :

- Le projet a évolué notamment pour se mettre en connexion avec le projet « Le passé au présent » par l'apport d'un « conte randonnée », conte picard adapté (les lutins) qui servira de fil conducteur sur la Plaine de Jeux (lieu de vie des lutins) mais peut créer un lien sur tout le village et être utilisé par les différents acteurs associatifs ou institutionnels (école ...).
- Mr le maire, remarque qu'un conteur québécois, Fred Pellerin, a utilisé ce concept dans un village canadien. La signalétique en reprend le thème.
- Le projet est conçu pour être évolutif, tant sur la phase présentée que pour s'adapter aux développements du terrain ultérieurs (vers les jardins partagés/parcelle Fromage, accès vers le chemin du Cul de Sac ou Chemin du Pré Lucien). Il est rappelé l'importance du désenclavement de la Plaine de Jeux.

- Suite aux demandes de la concertation, le parcours en boucle est proposé, elle dessert le jardin et connecte aux marais. L'entrée est commune avec les jardins partagés. En dur, elle permet de faire venir des camions, d'y mettre des stands, un marché.... Des stationnements de vélos ont été prévus.
- Le projet a été souhaité original et local, destiné à mettre en valeur le patrimoine naturel et patrimoine du village.
- Le projet se veut économique sur sa conception et son entretien. Toutes les essences proposées sont locales.

Sont déclinées ensuite les différentes parties du projet qui en compte cinq :

1. **La prairie fleurie** : fossé végétalisé, cheminement flexible créé par la tondeuse...
2. **La plaine** : espace de jeux pour enfants et adultes ;
3. **Le village des lutins** : cabanes en bois ou équivalent à coût acceptable (celles en osier tressé, ont été abandonnées du fait de leur coût trop élevé - 1500€ l'unité), site en amphithéâtre permettant des manifestations aux beaux jours ;
4. **Le parcours ludique** : espace de jeux pour enfants, à base d'éléments naturels en bois ;
5. **Le marais** : qui est laissé naturel avec des aménagements légers pour permettre que s'y tiennent des activités « nature », découverte de la biodiversité.

### 3- Tour de table

Mohammed Cherfaoui propose un tour de table afin que chacun puisse réagir au projet présenté :

- DP : très positif sur le projet et le soutien ;
- NL : positif, alerte sur la difficulté que peut poser le remblaiement sur le fond du terrain. Pour les plantations, il propose de replanter par exemple des pommiers (très présents dans le passé du village) et d'éviter les pruniers ;
- HC : le projet est très original, apprécie l'idée du conte, du projet interdisciplinaire et évolutif. Il est important pour le village et les alentours ;
- CP : projet plaît bien, malgré l'absence de mare à l'état initial. Les jeux pourraient être en matériaux recyclés, ou animaux en bois. Confirme le besoin des sanitaires ;
- PD : projet ne déplaît pas ; terrain est trop encaissé, à désenclaver, pense à un jardin à l'anglaise. Bravo à 100% et il faut que tous les élus suivent ;
- BB : satisfaite du projet, projet enclavé prévoir des accès, notamment cycliste pour découvrir la Plaine de Jeux. Faire connaître le lieu, panneau, signalétique, pourquoi pas créer un événement par exemple un distributeur œufs/légumes à l'entrée (NDLR Idée déjà envisagée par la ferme des 4 saisons sur la D13) ;
- MP : positif sur le projet. Apprécie les échéanciers avec des objectifs, attire l'attention sur la maintenance, propose à aménager des accès pour le désenclavement et étendre la Plaine de Jeux sur les côtés ;
- MFA : satisfaite du projet, qui va permettre une véritable connexion entre les deux projets menés dans le village. La Plaine de Jeux permettra aux différentes associations qui le souhaitent de s'y investir. L'évolutivité du projet devrait être le garant qu'il sera mené à son terme, souhaite avoir de manière plus précise un déroulé de la mise en œuvre de ce projet et un chiffrage selon différents scénarios qui puisse être validé par le conseil municipal actuel.
- JB : n'a pas assisté à la genèse du projet et souhaite un projet beau et joli ;
- IG : satisfaite de ce qui a été présenté, remarque que le projet répond bien aux attentes émises lors de la réunion de concertation, du groupe de travail du comité consultatif, et au cahier des charges. Indique qu'il va falloir mettre en cohérence la signalétique des chemins et de la plaine de jeux et activer la recherche de financements ;

- MC rejoint la position positive des présents qu'il remercie et conclut en exprimant sa satisfaction sur le travail présenté dans les délais prévus. ATER a su bien écouter et retranscrire les attentes. C'est bien le projet unique pour Chevrières et n'est pas transposable. Le projet devrait profiter à tous les habitants et aux différentes associations. Il rappelle que l'objectif est de réaliser les premières plantations en novembre 2019 en vue de montrer aux habitants de Chevrières le premier résultat au printemps 2020. Ce lieu doit pouvoir être investi comme lieu favorisant la rencontre et animer par les différentes associations.

**Décision : Le projet est approuvé à l'unanimité par le Groupe mixte qui donne son accord pour continuer la démarche.**

#### **4- Les suites**

- La phase PRO démarre.
- ATER propose la liste/localisation des essences à planter fin octobre/début novembre, ainsi que des exemples cohérents de signalétique.
- Une réunion spécifique du Conseil Municipal sera organisée prochainement pour un vote d'ici la fin 2019.

**Prochaine réunion du Groupe mixte le 12 novembre à 18h**

Approbateurs :  
Le Maire de la Commune  
Hervé Cosme



Le Président du Comité consultatif  
Mohammed Cherfaoui

